

LES CONTEMPORAINS



CARDINAL DE BOISGELIN, ARCHEVÊQUE D'AIX ET DE TOURS (1732-1804)

I. NAISSANCE DE BOISGELIN — SA FAMILLE —
SA VOCATION — PREMIÈRES ÉTUDES — A
RENNES, A SAINT-SULPICE — ORDONNÉ
PRÊTRE

Le cardinal de Boisgelin, mort en 1804 archevêque de Tours, mérite d'être connu à raison du rôle considérable qu'il remplit dans les événements qui précédèrent ou suivirent la Révolution. Très en vue de son temps, Mgr de Boisgelin n'a pas eu d'historien, c'est à peine si quelques notices sympathiques ont été consacrées à son caractère et à ses œuvres.

Jean de Dieu-Raymond de Boisgelin-Cucé naquit à Rennes le 17 février 1732. Il était le quatrième des onze enfants d'un président à mortier. La noblesse de sa famille remontait au XIII^e siècle. La branche dont sortait son père avait fourni plusieurs présidents au Parlement de Bretagne, et elle s'était également distinguée dans les armes. Au XVIII^e siècle, elle possédait le marquisat de Cucé et la baronnie de la Roche-Bernard. Son titre de cadet destinait le jeune Raymond à être d'Eglise, et l'illustration de sa famille lui assurait une brillante carrière. Les évêchés et les bénéfices

ecclésiastiques étant à la nomination du roi, l'usage s'était établi de les donner aux représentants des familles les plus influentes. Son frère aîné, guidon des mousquetaires, fut tué, en 1758, en repoussant les Anglais débarqués sur la grève de Saint-Cast. Raymond de Boisgelin, non encore engagé dans les Ordres, succédait aux droits de son frère aîné : il aurait pu prendre sa place à la tête de sa nombreuse famille. Il n'hésita pas, pour suivre sa vocation, à céder son droit d'aînesse à son troisième frère. Ce ne fut pas un sacrifice pour lui, car, dès sa première enfance, les plus heureuses dispositions de piété et de caractère le portaient à se consacrer au service de Dieu et de l'Eglise. De très bonne heure il fut placé au collège des Jésuites, à Rennes. Sous la conduite de ces maîtres habiles, le jeune Boisgelin développa les dons et les talents d'une riche nature. Quelques années lui suffirent, malgré son jeune âge, pour apprendre le latin et le grec, comme on les apprenait alors, au point de se servir de ces langues mortes avec autant de facilité que de la langue maternelle. C'est sans doute cette étude approfondie des langues anciennes qui donna à Boisgelin, comme à tant d'autres de ses contemporains, cette précision et cette facilité de style qui feront plus tard le charme et le mérite de ses discours et de ses écrits. Cette étude, réputée de nos jours si aride et si inutile, ne l'empêcha pas de cultiver les mathématiques, l'astronomie et même la poésie. A dix-sept ans, il quitta le collège des Jésuites pour revêtir l'habit ecclésiastique et entrer au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris (oct. 1748).

A Saint-Sulpice, deux années furent consacrées, selon l'usage d'alors, à l'étude spéciale de la philosophie. Après examen favorable, il reçut le diplôme de maître ès arts, délivré par l'Université de Paris, et qui correspond à celui de bachelier ès lettres et sciences. Trois années furent ensuite consacrées à la théologie élémentaire. Sa sortie du Séminaire fut couronnée par l'ordination à la prêtrise (1755).

II. L'ABBÉ DE BOISGELIN ADMIS EN SORBONNE — SES COMPAGNONS D'ÉTUDE — IL EST NOMMÉ PRIEUR — IL OBTIENT SA LICENCE — ÉTUDES ACCESSOIRES — GENRE DE VIE

Le premier cycle, celui des études élémentaires, était accompli ; restait le second, plus difficile, la licence. Boisgelin commença par se faire admettre à la maison de Sorbonne. La Sorbonne, fondée au XIII^e siècle par Robert de Sorbon, n'était à proprement parler qu'une simple maison d'études supérieures. Elle était réservée aux jeunes ecclésiastiques qui désiraient se préparer aux examens officiels devant la Faculté de théologie. Elle était pour le clergé d'alors ce qu'est aujourd'hui l'Ecole normale pour les futurs professeurs de l'Université. Les élèves ou sociétaires en Sorbonne, au nombre de trente-six, n'étaient admis qu'après une enquête sur leur caractère et leurs opinions et à la suite d'un concours. Le petit nombre des élus donnait une grande valeur au titre de sociétaire. Les représentants des plus grandes familles se le disputaient et le mettaient toujours au premier rang de leurs titres d'honneur.

L'abbé de Boisgelin se présenta au concours de la Sorbonne en 1750. Il avait, entre temps, conquis le titre de bachelier en théologie. Sa bonne réputation, l'influence de sa famille lui concilièrent les suffrages de tous les sociétaires, ses futurs compagnons d'étude.

Ses deux années de licence écoulées, et après avoir passé avec succès les examens prescrits, l'abbé de Boisgelin reçut ses lettres de licence (1). Il aurait eu encore à subir d'autres examens s'il avait voulu se vouer à l'enseignement et coiffer le bonnet de docteur. La licence, qui supposait sept à huit ans d'études théologiques, suffisait pour lui ouvrir la porte des grandes

(1) Le dernier de ces examens, dit le Sorbonique, durait douze et même quatorze heures. Le candidat, en robe rouge, isolé devant une petite table, devait répondre à tout venant. Vers midi, il pouvait prendre un léger repas, caché derrière une draperie. Il n'était pas rare qu'après la séance il dût prendre le lit.

charges ecclésiastiques auxquelles l'influence de sa famille lui donnait droit de prétendre.

L'étude de la théologie était loin cependant d'absorber toute l'activité intellectuelle des étudiants de Sorbonne. Ces futurs évêques préoyaient que, plus tard, ils n'auraient pas seulement à rédiger de savants mandements ou à adresser de pieuses exhortations à un clergé soumis, mais encore à gouverner des provinces, à faire mouvoir les ressorts d'une administration compliquée : qu'ils seraient plus hommes d'action que pontifes.

L'abbé de Boisgelin étudiait pour son compte l'*Esprit des lois*, qui venait de paraître en 1748. Il s'en pénétra si bien que, plus tard, il pourra en faire un commentaire de la valeur de plusieurs volumes.

A ces travaux personnels se mêlaient des discussions passionnées sur les idées du jour, et cela portait à son comble l'ardent désir qu'avaient ces jeunes gens d'élite de tout connaître, de tout savoir. La piété avait nécessairement à en souffrir. Nous aurons à remarquer que l'abbé de Boisgelin n'échappa pas à l'accusation de scepticisme si bien méritée par plusieurs de ses amis. Ce n'est que plus tard, très tard même, après les cruelles épreuves de la Révolution, que nous trouverons sur ses lèvres ou dans ses écrits les accents de foi et de piété qui conviennent à un évêque. Au dire toujours de l'abbé Morellet, le dernier jour (1752) de l'abbé de Boisgelin à la Sorbonne fut marqué par un grand dîner offert par l'abbé de Brienne à ses amis. Il fut convenu entre tous qu'ils se réuniraient de nouveau en 1800, pour faire, selon leur habitude, une partie de balle derrière la chapelle de la Sorbonne.

III. VOYAGE ET SÉJOUR A ROME — VICAIRE GÉNÉRAL DE ROUEN — ÉVÊQUE DE LAVOUR — ADMINISTRATEUR POÈTE — PRÉDICATEUR

C'était encore un usage à cette époque, parmi les abbés riches et nobles, d'aller

respirer l'air de Rome et de s'y faire présenter aux grands dignitaires de l'Eglise. L'abbé de Boisgelin n'y manqua pas, et il fit même un assez long séjour dans la Ville Eternelle. Il y arriva au moment de la mort de Benoît XIV (3 mai 1758). Jamais occasion plus favorable pour un observateur judicieux. Le Conclave, qui devait aboutir à l'élection de Clément XIII (5 juillet 1758), fut des plus laborieux. L'abbé de Boisgelin sut voir et juger les hommes et les choses. Il résuma ses impressions dans une relation, demeurée manuscrite, où il peint au vif les mœurs de la société romaine. De son côté, il laissa auprès de ceux qu'il avait approchés un agréable souvenir de son caractère distingué.

Lauréat de Sorbonne, l'abbé de Boisgelin était mûr pour les bénéfices et les charges ecclésiastiques. Déjà, en 1757, un ami de sa famille, Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, lui avait offert les lettres et le titre de vicaire général, avec la circonscription de Pontoise. Le titre de vicaire général était comme le passeport pour arriver à l'épiscopat. C'était une garantie de capacité. Il est vrai que la plupart des vicaires généraux choisis par amitié étaient des vicaires généraux honoraires plutôt qu'effectifs. Ils formaient autour de l'évêque un brillant état-major, une petite cour d'esprits raffinés qui rappelait un peu la cour de Versailles. Ces agréables fonctions de vicaire général, qui du reste ne l'astreignaient pas à la résidence, ne durèrent pas longtemps pour l'abbé de Boisgelin. Tout le désignait à un prochain épiscopat. Il fut nommé le 20 décembre 1764 à l'évêché de Lavour. Il n'avait que trente-deux ans, et on avait fait fléchir en sa faveur la règle nouvellement établie de ne pas nommer d'évêques âgés de moins de trente-cinq ans.

L'évêché de Lavour, suffragant d'Albi, en Languedoc, était réputé un des moindres évêchés de France. Il comprenait à peine 86 paroisses, était fort éloigné de Versailles, et d'un revenu de 64 000 livres. Ce siège avait été occupé jadis par Fléchier.

Mgr de Boisgelin ne se pressa pas d'en prendre possession. Ce n'est que deux ans après sa nomination qu'il fut sacré (5 juillet 1767) à l'église Saint-Sulpice par Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris et cardinal. En même temps que Mgr de Boisgelin furent sacrés Mgr de Grimaldi, évêque du Mans, et Mgr de Hercé, évêque de Dol. Ce dernier sera fusillé à Vannes en 1795.

Lavaur n'était pour Mgr de Boisgelin qu'un évêché d'attente. Il y fit exécuter plusieurs travaux importants et se montra d'une grande générosité pour les nécessiteux, leur consacrant une partie importante de ses vastes revenus.

L'administration de ce petit diocèse ne pouvait suffire à l'activité de son esprit. Pendant les trois ans qu'il l'occupait, Mgr de Boisgelin s'adonna au plaisir des lettres et à celui plus sérieux de la prédication. Dans le calme de son palais, il se plaisait à relire les auteurs classiques, surtout les latins, Horace, Virgile. Il s'appliqua même à traduire les *Héroïdes* d'Ovide. Cette traduction a été imprimée dans la suite, et elle lui a été souvent reprochée. Aujourd'hui, nous en sommes choqués parce que nous sommes moins lettrés. Les contemporains de Mgr de Boisgelin y virent surtout un agréable délassement de l'esprit, un simple exercice de style.

De cette époque aussi date une occupation plus en rapport avec son caractère épiscopal : la grande prédication. Les amis qu'il avait à la cour lui obtinrent la faveur fort recherchée de prononcer l'oraison funèbre du roi de Pologne, Stanislas Leczinski (1682-1767), beau-père de Louis XV, devenu duc de Lorraine et mort à Nancy au milieu d'une petite cour d'amis et de philosophes. Peu après, il prononçait aussi l'oraison funèbre de Madame la dauphine Marie-Josèphe de Saxe. Ces discours d'apparat le signalaient à l'attention de tous et surtout à la faveur du roi. Après trois ans d'un séjour plus ou moins intermittent sur l'humble siège de Lavaur, il était nommé à l'archevêché d'Aix-en-Provence.

IV. LES ÉTATS DE PROVENCE — TRAVAUX D'INTÉRÊT PUBLIC — L'INSTRUCTION : ÉTABLISSEMENT DE LAMBESC — SOLLICITUDE POUR SON CLERGÉ — SA VIE OCCUPÉE — SA SOBRIÉTÉ — COMMENTAIRES DE L'« ESPRIT DES LOIS » — DISCOURS DU SAGRE ET À L'ACADÉMIE

L'archevêché d'Aix n'était guère plus étendu que celui de Lavaur, il ne comprenait que 80 paroisses. Son revenu n'était que de 37 000 livres, auxquelles s'ajoutaient plus de 200 000 livres provenant des quatre abbayes dont Mgr de Boisgelin était abbé commendataire (1). Avec ce budget de plus d'un demi-million de notre monnaie actuelle, le jeune archevêque d'Aix pouvait faire figure de grand seigneur et se montrer généreux. À cet avantage s'ajoutait la présidence des États de Provence, ce qui mettait dans la main de l'archevêque l'administration civile de la province entière, comprenant plus de 700 000 âmes. Cette situation, outre qu'elle plaçait Mgr de Boisgelin au premier rang parmi les dignitaires de l'Eglise de France, répondait très bien à ses goûts et à ses aptitudes.

La Provence avait la réputation d'être la province la plus difficile à gouverner. Ses habitants étaient ombrageux, prompts à l'enthousiasme et plus encore à de violentes colères. Les États proprement dits de Provence, supprimés par Richelieu, avaient été remplacés par une assemblée de délégués des sept à huit cents communautés de la province. Les délégués des trois ordres, clergé, noblesse, tiers, n'étaient jamais d'accord. Chacun réclamait des privilèges ou des exemptions. De plus, nommés seulement pour deux ou trois ans, ces délégués n'avaient pas le temps de s'initier aux affaires dont tout le poids retombait sur l'archevêque. L'ouverture de ces États se faisait très solennelle tous les ans, dans la petite ville de Lambesc. L'archevêque,

(1) Ces abbayes étaient celles de Saint-Maixent, de Saint-Gilles, de Chaalis, de Vauluisant.

président, prononçait un discours d'apparat et s'efforçait ensuite de diriger et de calmer les discussions.

Mgr de Boisgelin y réussit si bien, grâce au charme de sa parole et à son esprit de modération, que pendant les vingt années de sa présidence il ne fut jamais arrêté dans ses projets ni combattu par ses collaborateurs. Parmi ces derniers, plusieurs lui vouèrent une amitié pleine de respect et de dévouement; de ce nombre fut Portalis, le futur ministre des Cultes sous l'Empire. Assesseur de Provence, inspiré et soutenu par Mgr de Boisgelin, Portalis réussit à opérer les plus heureuses réformes dans l'organisation municipale de la province.

Le grand mérite de Mgr de Boisgelin fut de faire coopérer à ses projets les volontés les plus diverses et les plus opposées. Plus d'une fois, il eut à vaincre la résistance du gouvernement. Ce ne fut qu'à ses risques et périls qu'il obtint de l'abbé Terray, contrôleur des finances, la faculté de faire venir du blé de l'étranger. La Provence, riche en produits divers, ne produisait presque pas de blé et se trouvait exposée à la disette. Cette mesure était une sage prévoyance, comme devaient le montrer les futurs événements.

Après les travaux publics, c'était l'instruction qui sollicitait l'archevêque. Les écoles paroissiales dépendaient du clergé. Mgr de Boisgelin les visita toutes et en soutint plusieurs par des subsides personnels. L'instruction des jeunes filles lui parut négligée. Il s'efforça d'y remédier en fondant à Lambesc un établissement modèle. S'inspirant des idées de Fénelon sur l'éducation des femmes, il établit lui-même le programme qui devait y être enseigné. Il voulut que les jeunes filles fussent initiées aux connaissances pratiques et même à celles d'agrément en rapport avec leur futur rôle de mères de famille. Il écarta avec soin tout pédantisme de nature à inspirer les mœurs ou les prétentions des artistes. À cet effet, il fit venir de Paris des institutrices capables et compétentes. L'éta-

blissement de Lambesc fut tout de suite insuffisant pour recevoir les sujets qui se présentaient. Un second et même un troisième furent commencés un peu avant la Révolution.

Tous ces travaux ne faisaient pas oublier à Mgr de Boisgelin ce qu'il devait à son diocèse et à son clergé. Ses premiers soins furent de relever les études du clergé. Il regardait les prêtres ignorants comme incapables de remplir dignement leurs fonctions. Plusieurs fois par semaine, il assistait aux cours professés dans son Séminaire, et il aimait à prendre la parole dans les exercices publics. Il fonda de nombreuses bourses en faveur des séminaristes pauvres. Il rétablit dans son diocèse les conférences ecclésiastiques et en assura le succès en leur attribuant une sanction spéciale.

Envers les pauvres et les malheureux, il se montra toujours d'une bienfaisance inépuisable. Ses revenus, quoique très considérables, étaient à peine suffisants. À un ami qui lui reprochait son excessive générosité, il répondit en guise d'excuse qu'il lui était impossible de se refuser à une demande d'argent. « S'ils savaient mon secret, ajouta-t-il en riant, ils ne me laisseraient pas un sol. » Son train de maison était luxueux, mais c'était plus pour faire honneur à sa dignité que pour satisfaire ses goûts personnels. Sa vie était très occupée et d'une extrême sobriété. Il commençait son travail à 6 heures du matin et le poussait jusqu'à l'heure du dîner, et il le reprenait après une heure de distraction. À un de ses amis qui s'étonnait qu'il pût se soutenir en mangeant si peu, il répondit : « Je vis de ce que je ne mange pas. » Dans ses séjours à Paris, il menait une vie tout aussi austère. Il écrivait à la comtesse de Gramont :

Je ne puis vous parler de la chasse où je ne vais point, des spectacles que je ne vois pas, des bals où je ne serais jamais tenté de danser, d'un souper nombreux et magnifique auquel je me suis ennuyé. J'aime le monde et la solitude, et il me reste à regretter celui que je ne puis satisfaire.

Au milieu de toutes ses occupations, Mgr de Boisgelin ne cessa de s'adonner à des études spéciales. A Aix, il prit sur son sommeil pour étudier à fond et commenter l'*Esprit des lois* de Montesquieu. Il suit son auteur chapitre par chapitre, page par page, discutant ses théories, les acceptant ou les condamnant. Le résumé de ses réflexions forme trois gros volumes demeurés manuscrits. A ce secret tête-à-tête avec la philosophie sociale de Montesquieu, Mgr de Boisgelin ajoutait d'autres travaux plus en rapport avec ses fonctions d'évêque. Il assistait régulièrement aux assemblées générales du clergé de France. Les nombreux procès-verbaux qu'il rédigea en qualité de secrétaire attestent sa science des affaires. Il n'avait garde non plus de laisser oublier ses succès d'orateur. A l'avènement de Louis XVI, il eut le grand honneur d'être choisi pour prononcer le discours du sacre dans la cathédrale de Reims. Connu par ses idées libérales, par ses attaches avec les philosophes, quels conseils et quelles leçons allait-il donner au jeune souverain ? Il prit pour thème l'origine et la condition du pouvoir royal, traça les bornes que devait se prescrire l'autorité royale, et surtout fit un tableau saisissant des misères publiques. Son discours, salué par les applaudissements de l'assemblée, ne fut cependant pas imprimé.

Le discours du sacre valut à Mgr de Boisgelin d'être élu à l'Académie en 1776. Ce fut pour lui l'occasion de prononcer un autre discours, qui eut aussi un certain retentissement à cause des circonstances dans lesquelles il fut prononcé. Mgr de Boisgelin succédait à un certain abbé de Voisenon, poète léger fort médiocre et de détestable réputation. On était impatient d'entendre l'éloge que pourrait bien en faire Mgr de Boisgelin, réputé pour sa courtoisie. L'épigramme suivante indique quelle était la curiosité à ce sujet :

Où peut-on louer un tel homme ?
Est-ce chez les gens sensés ? Oh ! non.
Chez les dévots en cour de Rome.
On n'oserait citer son nom.

Au Parnasse ? Oh ! la calomnie.
Indignerait trop Apollon.
Où donc, pour combler l'infamie,
A cet excès mentira-t-on ?
Dans le Louvre, à l'Académie.

Mgr de Boisgelin ne voulut ni mentir ni calomnier, et il y réussit. Il parla des qualités du style et du progrès des lettres en France. Cette omission volontaire de tout éloge de son prédécesseur fut comprise et regardée comme une leçon de haute convenance. Il en donna une seconde à l'occasion de la mort de Voltaire, en 1778. Le règlement de l'Académie prescrivait de faire célébrer un service funèbre pour chaque académicien défunt. Était-il convenable de faire célébrer ce service pour Voltaire, ennemi acharné de l'Eglise et fanfaron d'impiété ? Une vive discussion s'engagea à ce sujet, et le débat menaçait de tourner au scandale. Mgr de Boisgelin fit adopter le seul moyen de concilier tout le monde. Le fameux article du règlement fut modifié : au lieu d'un service pour chaque défunt, on célébrerait désormais un service annuel pour tous les défunts de la Compagnie.

V. LETTRES A LA COMTESSE DE GRAMONT —
IL ASPIRE A LA GRANDE AUMÔNERIE — AS-
SEMBLÉE DES NOTABLES (1787) — LUTTE
CONTRE CALONNE — DÉCEPTIONS

Ces discours, sa présence aux assemblées du clergé obligeaient Mgr de Boisgelin à de fréquents séjours à Paris. Or, Aix en était fort éloigné, et c'était un gros inconvénient. A cette distance et malgré tout son mérite, Mgr de Boisgelin risquait d'être oublié par la cour. Pour parer à ce danger, il s'était ménagé auprès de la reine une amie fidèle qui le tenait au courant de tout ce qui pouvait l'intéresser. Cette amie et confidente était la comtesse de Gramont, dame du palais. Veuve du comte de Gramont, mort en 1782, elle était belle-sœur du duc de ce nom et avait deux enfants bien placés à la cour : le duc de Guiche, capitaine des gardes du corps, et la comtesse d'Ossun, dame d'atours.

Pendant plus de vingt ans, Mgr de Boisgelin écrivit presque journalièrement à sa correspondante, lui parlant à cœur ouvert et lui suggérant les démarches à faire en sa faveur. Une partie de ces lettres, plus de quatre cents, furent saisies pendant la Révolution chez Mme d'Ossun. Elles n'ont rien de répréhensible, mais elles dévoilent la nature et les sentiments intimes de Mgr de Boisgelin. Il y apparaît non dépourvu d'ambition ni de vanité. Quelques-unes de ces lettres peignent au vif le rôle qu'il remplit en Provence ou à Paris dans les événements qui précédèrent la Révolution.

De loin, Mgr de Boisgelin suit attentivement la politique des ministres, et il ne dissimule guère la pensée qu'il se croit capable de les remplacer. En 1776, il écrit à sa correspondante :

C'est donc à la Pentecôte (26 mai) que vous renverrez M. de Malesherbes ; je l'aime, je l'estime, mais il a beau dire, je compare son passage au ministère au voyage de Cyrano dans la lune..... Je regrette Turgot pour ses bonnes intentions, mais pas pour moi.

L'affaire du collier nous fait connaître un des objets de sa vive ambition. Le 1^{er} juin 1786, le roi avait demandé au cardinal de Rohan sa démission de la grande aumônerie. Mgr de Boisgelin accepterait volontiers cette place, qui donne accès au cardinalat. Il prend parti contre Rohan, qui était soutenu cependant par le haut clergé et les plus importants personnages de la cour. C'était se ménager la faveur de la reine.

Il écrit à ce sujet :

Vous savez, ce collier devenu le carcan du cardinal ; j'aime mieux parler de sa place que de lui. Cette place vaut qu'on y pense. La reine a déjà parlé à Mme de Polignac de tous ceux auxquels on doit penser. Elle a rejeté le cardinal de La Rochefoucauld comme un imbécile. Elle dit que la place aurait bien convenu à l'archevêque de Toulouse (Brienne), mais que cela ne se pouvait pas, parce que le roi, du premier mot, aurait dit qu'il fallait de la naissance. Je serais bien, dit-on, le meilleur à nommer, mais le roi est porté à préférer les noms les plus considérables. Vous voyez à quel point un mo-

ment de crédit déciderait la balance pour moi. M. de Calonne m'a recommandé de ne rien vous dire ; je ne vous dis rien, puisque je vous écris tout.

Malgré toutes les influences mises en mouvement, Mgr de Boisgelin n'obtint pas la grande aumônerie, qui fut donnée à l'évêque de Metz, Mgr Laval de Montmorency.

L'assemblée des notables lui réservait une déception plus sensible, et elle lui causa tout d'abord un grand émoi. Les lettres de convocation étaient parties fin décembre 1786. Par suite d'une méprise, Mgr de Boisgelin ne reçut la sienne qu'après plusieurs jours de retard. Il se crut oublié, exclu, et il en témoigne sa surprise en termes indignés :

Je suis bien en colère, Madame la comtesse. On m'a mandé M. le premier président, M. le procureur général, le maire de Marseille pour cette grande assemblée. Le courrier emporte une lettre pour l'archevêque d'Arles, et rien pour l'archevêque d'Aix. Faut-il que ce soit moi, dont l'administration est connue, qu'on veuille exclure ! Je ne puis le croire. Vous en sentez l'effet et l'étonnement dans toute la province..... Je suppose un malentendu, car je ne puis croire à l'atrocité d'une pareille injure. En cas que je fusse exclu, envoyez-moi un courrier pour me l'apprendre.

Le lendemain, nouvelle lettre, nouvelles plaintes :

Faites tout au monde auprès de M. de Calonne pour qu'il me fasse mander. Il faut réparer, s'il est possible, la plus mortelle offense que je puisse éprouver.....

La nomination arriva heureusement trois jours après, 7 janvier. Le courrier envoyé à Aix n'avait oublié qu'une lettre, précisément celle adressée à Mgr de Boisgelin.

Les notables se réunirent le 22 février 1787. Une lutte violente s'engagea aussitôt entre les membres de l'assemblée et le ministre Calonne. Mgr de Boisgelin fut au nombre des opposants les plus ardents. Il faisait partie du troisième bureau, présidé par le duc d'Orléans. On l'appelait le Comité des ladres, parce que le président

n'avait pas de table à Versailles et rentrait tous les soirs à Paris. Les débats de l'assemblée n'aboutirent à aucun résultat pratique, sinon au renvoi de Calonne, qui fut remplacé par Brienne. Tout se termina par des chansons. Celle qui eut le plus de succès avait un couplet à l'adresse de Mgr de Boisgelin :

Mais écoutez cette petite mine.
Laissez, dit-il, vous allez m'admirer.
C'est Boisgelin ; à sa voix pateline,
A son ris niais, on peut s'en assurer.
Froide momie,
Plus que génie,
Esprit d'apprêt
Assez riche en caquet.

C'était plus que du caquet que Mgr de Boisgelin avait fait entendre, témoin la lettre suivante :

La besogne est à bas, Madame la comtesse, voilà ce que je crois. Il est impossible que l'assemblée admette impôts sur impôts. Comment veut-on avoir la voix des Parlements, des pays, du clergé ? Cela m'a paru un rêve tel que je n'en avais pas l'idée. C'est un abatis d'impôts comme on abat des cartes. Je n'ai pas vu l'auteur depuis hier, je le verrai aujourd'hui ou demain, je n'ai rien de bon à lui dire. Les mémoires qu'il nous a lus hier sont d'un polisson, qui écrit superficiellement sur des choses qu'il ne sait pas....

Ce ton violent dans un homme réputé si modéré s'explique moins par cet abatis d'impôts demandés que par les réformes proposées. Celles-ci enlevaient aux évêques des pays d'Etat, comme Boisgelin, le côté administratif de leurs fonctions, et les réduisait à n'être plus que des évêques pontifes. Voilà le vrai motif de l'indignation de Mgr de Boisgelin et pourquoi, malgré toute l'amitié qu'il avait professée jusqu'alors pour Calonne, il ne voyait plus en lui qu'un polisson et un ignorant.

Loménie de Brienne avait pris la place de Calonne. Mgr de Boisgelin attendait du nouveau ministre la juste récompense des services qu'il lui avait rendus. Il espérait une place au Conseil des ministres. Il l'annonçait à sa correspondante comme une chose à peu près faite. Il en fut pour ses espérances. Il se rabat alors sur le Cordon bleu. Le cardinal de Luynes, un des neuf

commandeurs ecclésiastiques de l'Ordre, est malade. Mgr de Boisgelin voudrait bien le remplacer.

Si la Provence, écrit-il, nommait à présent un premier ministre, elle ne nommerait que son archevêque. Je ne demande au premier ministre de France que de nommer le premier ministre de Provence à une grâce qui lui est indifférente, qu'il m'a promise. C'est la seule chose que je désire, la seule grâce que je demande et sans laquelle je ne veux rien.

Ce grand désir de Mgr de Boisgelin ne fut pas réalisé, pas plus que ne l'avait été celui de la grande aumônerie ou du ministère. Il est alors découragé, se dit fatigué par la lourde administration de la Provence, et il sollicite un poste de repos, soit Toulouse, soit Rouen. Les événements précurseurs de 1789 ne lui laissèrent pas le loisir d'insister; son activité et ses talents allaient trouver ample matière à s'employer avant de se produire sur un plus vaste théâtre.

VI. SYMPTÔMES RÉVOLUTIONNAIRES EN PROVENCE — ÉMEUTES EN DIVERS ENDROITS — TROUBLES A AIX — ÉLECTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX — MGR DE BOISGELIN ÉLU

Dès le début de 1789, la Provence donne à Mgr de Boisgelin de grands soucis. Ses lettres se succèdent plus fréquentes et peignent au vif ses émotions, ses craintes et ses espérances. Pour la première fois, il s'est vu impuissant à calmer les esprits irrités. Le tiers a refusé de voter les impositions. Le 6 février 1789, les Etats ont été suspendus et les délégués renvoyés. Il écrit à ce sujet :

Oh! si vous saviez ce qu'on appelle le Tiers-Etat ? Je réduis le tiers-état de Provence à cinq ou six particuliers, assez peu connus, assez mal famés, le reste suit sans savoir ceux qui les mènent. Je suis plus tiers-état que ces gens-là.

Le chef de ces cinq ou six particuliers mal famés, que Mgr de Boisgelin ne nomme pas, était le comte Honoré de Mirabeau. Repoussé par la noblesse de Provence, Mirabeau se présentait comme dé-

fenseur et candidat du tiers. Par ses déclarations enflammées contre le despotisme et les privilèges, il agitait la province entière. L'agitation était encore augmentée par la disette, rendue plus sensible par des mesures maladroites. De là des émeutes sanglantes jusqu'à Aix. Mgr de Boisgelin relate dans ses lettres plusieurs de ces funestes incidents. Il raconte l'émeute de Manosque, où le peuple se jeta comme une bête sauvage sur le pauvre évêque de Sisteron. A Marseille, les consuls sont en fuite pour éviter d'être assommés. A Toulon, un des consuls se sauve en chemise, un autre se cache sous un amas de chaises : les portes de l'évêché sont forcées et l'évêque n'a que le temps de s'échapper par la cathédrale. Le 25 mars, c'est à Aix même que l'émeute éclate, furieuse et violente. Le premier consul est poursuivi à coups de pierres et de fusil ; deux soldats, trois paysans sont tués. Le grenier public est pillé, les blés emportés.

L'archevêque ne fut point inquiété. Il raconte lui-même comment il calma cette émeute :

Je mets ma confiance dans mes curés. Je fais venir et j'envoie ces bons prêtres dans toutes les maisons. Tous se mettent en course.... Tous les blés sont rapportés. On voit les charrettes, les hommes chargés. Je passe dans les rues au milieu des bénédictions publiques, des battements des mains, des cris de joie. On vient chez moi en corporation, en garde, en Conseil de ville. Tous fondent en larmes. Je parle du fond d'une âme attendrie. On craint de manquer d'argent ; je cautionne la ville jusqu'à 100 000 livres.

Les élections pour les députés aux Etats généraux étaient déjà commencées. Mgr de Boisgelin mit à profit sa popularité pour se faire élire par son clergé. On sait combien ce fut chose difficile pour la plupart des autres évêques ou hauts dignitaires ecclésiastiques. Le clergé, comme les deux autres ordres, votait à part, et, dans ce vote, le bas clergé était singulièrement favorisé. Chaque curé avait sa voix à l'égal de l'évêque lui-même. Les chanoines avaient une seule voix par dix chanoines ; les communautés religieuses une seule

voix. En fait, les curés étaient les maîtres de l'élection, et, selon une expression de l'époque, ils pouvaient faire la *vole*. Ils n'y manquèrent pas, puisque 47 évêques à peine réussirent à se faire élire contre 208 curés. L'élection de Mgr de Boisgelin se fit sans difficulté. Il l'avait préparée par une lettre-programme très libérale. Il proposait que le clergé fût imposé sans privilège et sans exemptions comme tous les citoyens ; qu'il fût imposé dans le pays ; qu'une assemblée des trois ordres fût convoquée ; les trois ordres séparés, puis ensuite unis.

Mgr de Boisgelin fut très heureux d'avoir été élu. Mais il avait pour ses électeurs et pour les électeurs provençaux en général plus de reconnaissance que d'estime. Il écrivait :

C'est bien la faute de ce petit groupe de nobles s'ils n'ont pas eu tout l'honneur des affaires. Mais il est vrai qu'il n'y a rien de plus injuste que le tiers, de plus bête que la noblesse, de plus nul que le clergé. Il est vraiment heureux qu'il se trouve un homme raisonnable qui puisse conduire leurs affaires avec eux, sans eux, malgré eux.

Quelques jours après, Mgr de Boisgelin, plein d'espoir et d'illusions, partait pour aller prendre sa place aux Etats généraux.

VII. DÉBUTS A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE — CHEF DU BANG DES ÉVÊQUES — IL DÉFEND LES BIENS DU CLERGÉ, PROPOSE UN IMPÔT DE 400 MILLIONS, COMBAT LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

Mgr de Boisgelin se trouvait à Paris ou plutôt à Versailles dès les premiers jours du mois de mai. Il apportait comme tant d'autres le désir de réformes profondes et libérales. Il espérait bien avoir un rôle important dans l'Assemblée, et sans doute aussi arriver enfin au ministère. Ses illusions ne tardèrent pas à se dissiper. La faiblesse du gouvernement et l'audace du tiers faisaient bientôt prévoir, non plus de simples réformes, mais le bouleversement des institutions anciennes. Mgr de Bois-

geline aimait le peuple, mais il détestait le tiers, en qui il voyait les représentants de cette bourgeoisie vaniteuse, égoïste et surtout cupide. Ce tiers avait ses partisans résolus dans la grande majorité des curés, presque tous élus en opposition avec leurs évêques. Ce bas clergé avait déjà demandé dans ses cahiers que le Concordat fût aboli et que le pouvoir épiscopal fût soumis au droit canonique. Il était facile de prévoir que cette partie du clergé ferait cause commune avec le tiers. C'est ce qui arriva le 22 juin, jour où 120 curés, conduits par le pieux archevêque de Vienne, vinrent se joindre au tiers dans l'église Saint-Louis.

Mgr de Boisgelin s'était énergiquement prononcé contre cette union des trois ordres. Sa voix n'avait pas été écoutée, pas plus que celle de l'archevêque de Paris ni celle plus violente de l'abbé Maury. Un des curés avait crié aux orateurs : « Taisez-vous ; les curés de village n'ont pas les talents des académiciens, mais ils ont au moins le bon sens des villageois. » Un autre avait osé dire en fixant le banc des évêques : « Ici, Messieurs, nous sommes tous égaux. » Mgr de Boisgelin comprit que l'autorité de ses conseils ne pourrait rien sur de tels esprits. Il ne fut pas plus satisfait du côté du gouvernement, auquel il demanda en vain de renvoyer les députés. Le 27 juin, le roi ordonnait, au contraire, la réunion des trois ordres. C'était la fin des Etats généraux, la reconnaissance officielle de l'Assemblée constituante, le commencement de la Révolution.

A la suite de ce premier échec, Mgr de Boisgelin renonça à intervenir dans les débats purement politiques, se réservant pour le moment où seraient en cause les intérêts religieux. Le Comité ecclésiastique chargé d'élaborer les réformes religieuses fut composé de jansénistes convaincus, et cela lui inspirait les plus vives inquiétudes. Il continue à faire part au jour le jour de ses impressions à la comtesse de Gramont, sa confidente. Il travaille beaucoup, dit-il, mais seulement la nuit. Il se juge pour l'éloquence à la hauteur de Mirabeau et

supérieur à l'abbé Maury, dont il déplore les écarts de langage et la fougue malséante. Il peint au vif la physionomie et les incidents de séance. A la nuit fameuse du 4 août, il sut résister au vent de folie qui emporta la plupart de ses collègues à sacrifier, sur ce qu'ils appelaient l'autel de la patrie, les droits qui ne leur appartenaient pas. En homme pratique, mais résigné, il déplore la perte de ses revenus. Les journées des 5 et 6 octobre l'émurent davantage, et il juge très sévèrement l'émigration qui en fut la suite. Le départ des évêques surtout l'exaspère ; c'est plus qu'une désertion, c'est une trahison. Pour lui, dit-il, il ne partira jamais que par force et à la dernière extrémité. En attendant, il se prépare à défendre l'Eglise par ses discours, ses mémoires, et par ses conseils auprès du roi.

L'émigration avait en effet commencé à dégarnir le banc des évêques. Mgr de Boisgelin réussit à grouper ceux qui restaient et à les diriger dans la voie de la résistance et dans celle des sacrifices nécessaires. Il se révéla politique habile autant qu'orateur courageux. Les occasions ne lui manquèrent pas. La première fut l'aliénation des biens du clergé : question capitale par son importance et par le retentissement des débats auxquels elle donna lieu. Ces biens du clergé, très considérables, estimés à plusieurs milliards, comprenaient les plus belles terres et forêts de France. Depuis longtemps elles excitaient les convoitises des bourgeois, des paysans et même du bas clergé. Une grande partie des revenus de ces biens était attribuée par le roi à des bénéficiers, abbés de cour, chanoines de tous ordres qui n'avaient aucune charge d'âmes. Par ailleurs, le trésor royal était à sec ; les dettes s'étaient accumulées et la banqueroute semblait être inévitable. Les biens du clergé étaient tout indiqués pour combler le déficit et sauver la situation. Ce fut l'évêque d'Autun, Talleyrand, de triste mémoire, qui en fit la première proposition. Le 10 octobre 1789, il se glissait à la tribune, et, dans un mé-

moire qui est un chef-d'œuvre d'habileté et d'hypocrisie, il demandait que fût reconnu le droit de l'Etat sur les biens de l'Eglise, sous la double charge de pourvoir à la subsistance du clergé et à l'exercice du culte. Dès le lendemain, une discussion passionnée s'engageait sur ce sujet. Mirabeau, d'une part, prétendait que ces biens, devenus inutiles entre les mains du clergé, appartenaient au roi, c'est-à-dire à la nation. L'abbé Maury lui répondait avec plus de véhémence que de logique, criblant de traits acérés l'ignorance de Mirabeau et l'hypocrisie de l'évêque d'Autun. Entre les deux partis extrêmes, la conciliation était impossible ; elle fut tentée par Mgr de Boisgelin.

En un discours très modéré de forme et très étudié, il établit que les biens du clergé n'appartenaient ni au Pape, ni à la nation, ni au roi, mais aux établissements auxquels ils avaient été donnés, cures, abbayes, collèges, hôpitaux. Cette propriété était doublement consacrée par le temps et par les services rendus. Si des abus sont survenus, ces abus peuvent être réformés sans pour cela porter atteinte au droit inviolable de la propriété. Et il ajoutait :

Si le crédit public ne renaît pas, c'est en vain que nous entasserions les fonds ecclésiastiques dans la caisse nationale. Le clergé n'a jamais refusé, dans les jours de détresse, d'aider à la chose publique. Que l'assemblée décide ce qu'il doit donner, il s'y soumettra.

L'Assemblée voulait tout, les biens et même la disparition du clergé comme ordre dans l'Etat. La formule équivoque de Mirabeau mettant les biens du clergé à la disposition de la nation fut votée le 2 novembre 1789, par 568 voix contre 316. Cent cinquante-six députés de la droite étaient absents.

Le décret spoliateur fut immédiatement sanctionné par le roi et contresigné par le garde des Sceaux, Mgr de Cicé, archevêque de Bordeaux. Le 23 du même mois, Mgr de Boisgelin était élu président de l'Assemblée.

Au mois d'avril suivant, Mgr de Bois-

geline fit une dernière tentative pour conserver au clergé la propriété d'une partie de ses biens. Tandis que l'abbé Maury félicitait ironiquement ses collègues d'avoir fait de remarquables progrès dans la conquête des biens d'autrui, l'archevêque d'Aix leur faisait remarquer que les cahiers avaient demandé la réforme des abus, mais non la destruction du passé, que la vente de cette masse de biens serait désastreuse, ne profiterait pas au Trésor, mais aux spéculateurs avides. Il renouvelait l'offre d'un emprunt de 400 millions, hypothéqué sur les biens du clergé, dont le clergé servirait les intérêts et, par des ventes successives, rembourserait le capital. Tout fut inutile, la vente des biens dits nationaux fut ordonnée. L'Assemblée devait établir ensuite un budget spécial pour subvenir aux besoins du clergé et du culte. Déjà le Comité ecclésiastique avait élaboré une constitution nouvelle du clergé, constitution rendue nécessaire par l'aliénation des biens.

Sous prétexte de réforme, cette constitution faisait de l'Eglise de France une Eglise schismatique, et des membres du clergé des fonctionnaires entièrement dépendants de l'Etat. C'était une question de vie ou de mort ; elle donna lieu aux plus vifs débats. A côté des jansénistes avides de se venger de Rome et des légistes qui se croyaient toute autorité sur la discipline, on entendit pour la première fois Robespierre, qui osa demander que toute hiérarchie et toute inégalité fussent supprimées dans le clergé. Au milieu des passions déchaînées, il n'était pas possible de faire entendre la voix de la conciliation. Mgr de Boisgelin se dévoua cependant à cette tâche impossible. C'est au nom des évêques, ses collègues, et après s'être concerté avec eux, qu'il parut à la tribune. Il parla avec une gravité proportionnée à la cause et avec cet accent de modération qui lui était naturel. Il ne contesta point la nécessité de faire des réformes.

Si le Comité ecclésiastique, dit-il non sans ironie, veut ramener l'Eglise à sa pureté primitive, ce ne sont pas les évêques, successeurs

des apôtres, qui pourront contredire à de telles pensées. Mais à ceux qui nous font souvenir de nos devoirs, nous sommes fondés à rappeler nos droits.

Et il montrait que ces droits de l'autorité spirituelle n'étaient pas de la compétence de l'Assemblée. Celle-ci n'a pas le droit de faire une nouvelle délimitation des diocèses et des paroisses sans le concours de l'Eglise. L'élection des évêques et des curés par des électeurs politiques n'avait rien de commun avec les anciennes élections faites par le clergé et les seuls fidèles. Il revendiquait ensuite pour le Pape, mais sans trop insister, le droit d'institution canonique. Enfin, il concluait que l'Eglise gallicane devait être constituée, non par une assemblée politique, mais par un Concile national qui serait convoqué par le roi. « Dans le cas, ajouta-t-il avec émotion et tristesse, où cette proposition serait repoussée, nous déclarons ne pouvoir plus participer aux débats. »

La cause était perdue d'avance. Ce fut néanmoins une faute que de se désintéresser ainsi de la discussion. Ceux des députés ecclésiastiques qui parlèrent après Mgr de Boisgelin n'avaient pas la même autorité. Il eût cependant suffi de quelques légers changements de rédaction pour rendre la Constitution civile du clergé acceptable à Rome et éviter ainsi le schisme et la terrible persécution qui allait en être la conséquence.

VIII. EXPOSÉ DES PRINCIPES — LOUIS XVI
LUI DEMANDE CONSEIL — MÉMOIRE ENVOYÉ
À ROME — LETTRE AU ROI (25 DÉCEMBRE
1791) — IL REFUSE LE SERMENT — DER-
NIERS MÉMOIRES — DÉPART POUR L'AN-
GLETERRE

Renonçant à la tribune, Mgr de Boisgelin se retrouva docteur et théologien. Avec l'assentiment des évêques ses collègues à l'Assemblée, il rédigea le fameux *Exposé des principes*. Le but était d'éclairer les fidèles sur le caractère de la loi votée. C'était aussi le moyen pratique de dévelop-

per les raisons qui n'avaient pas été produites pendant la discussion. Ces raisons, Mgr de Boisgelin les expose avec un ordre savant et lumineux, insistant sur les points les plus répréhensibles de la Constitution civile et surtout sur la séparation d'avec Rome, dont la primauté était méconnue. L'*Exposé* fut signé par tous les évêques de l'Assemblée et par plus de cinquante autres évêques de France.

Cette protestation de l'épiscopat eut le plus grand retentissement. A Rome, le pape Pie VI, pour s'excuser de ne pouvoir accepter la Constitution civile, s'appuya sur l'*Exposé des principes*, disant :

Si je ratifiais en tout ou en partie l'œuvre de l'Assemblée, j'encourrais la réprobation, non seulement de l'Eglise universelle, mais encore de l'Eglise gallicane.

Et le Pape ajoutait :

Je donnerais ma vie avec joie pour sauver l'Eglise de France d'un schisme et prévenir la persécution qui menace le clergé de ce royaume.

La persécution fut en effet la réponse de l'Assemblée à l'*Exposé des principes*. Le 26 novembre 1790 fut déposée la motion suivante : « Tout ecclésiastique fonctionnaire sera tenu de prêter serment de fidélité à la nation, au roi et à la Constitution civile. » La discussion fut d'une extrême violence. Mirabeau, quoique vendu à la cour, lança ses invectives les plus enflammées contre les évêques qui en appelaient à la Papauté après avoir dicté par avance au Pape son jugement par la critique de la Constitution civile. Le décret du serment fut voté le 27 décembre. Il coupait les ponts entre l'Eglise et la Révolution, et il allait faire des proscrits et des martyrs.

Dans sa détresse, le roi fit encore appel à Mgr de Boisgelin. Celui-ci, après avoir réfléchi toute la nuit de Noël, et pris lui-même conseil, exprima son avis dans une lettre qui fut retrouvée plus tard dans l'armoire de fer. Le roi semble avoir voulu la garder pour rassurer sa conscience contre la faute qu'il se reprochait par avance. Dans cette lettre se révèlent l'embarras et la terrible perplexité de Mgr de Boisgelin. Il

y parle successivement comme évêque, comme député et comme gentilhomme. Comme évêque, il réprouve le serment; il le refusera et ses collègues en feront autant. Comme député, il croit qu'il est de son devoir de conseiller au roi de sanctionner le décret; c'est un acte moralement forcé. L'insistance de l'Assemblée, disait-il, devient dans l'état actuel la loi de la contrainte. Peut-être aussi le Pape, en voyant la situation critique faite au roi, enverrait-il enfin une réponse favorable. Le gentilhomme se révélait dans la conclusion : « Je suis prêt à donner ma vie pour être utile au roi. »

Mieux eût valu, semble-t-il, conseiller au roi d'exposer sa vie à ce moment que d'abaisser son caractère royal en signant un acte contraire à sa conscience. Deux ans plus tard, jour pour jour, dans la prison du Temple, le malheureux Louis XVI se reprochera comme un crime cette sanction du serment qui lui fut pour ainsi dire imposée par des conseillers trop dévoués.

Mgr de Boisgelin avait trop énergiquement combattu la Constitution civile pour qu'il éprouvât la moindre hésitation à refuser le serment. Son exemple fut imité par tous les évêques ses collègues à l'Assemblée, moins deux : Talleyrand et Gobel. Toutes ces discussions irritantes, dans lesquelles Mgr de Boisgelin s'était successivement montré chef et orateur du clergé, conseiller du roi, lui avaient valu la haine des révolutionnaires. Son nom paraît dans plusieurs pamphlets de l'époque. L'un d'eux, fin 1791, intitulé : « Arrêt de la cour nationale du Palais-Royal », déclare faux et écervelés Maury, Cazalès et l'archevêque d'Aix; ordonne qu'ils auront la tête rafraîchie et lavée dans le bassin du Palais-Royal; qu'il sera donné à chacun trente douches et qu'ils seront préalablement saignés, purgés, médicamentés et ensuite reclus et enfermés. Un autre, « la Messe au Saint-Esprit », célébrée par l'archevêque d'Aix, chantée par Maury et servie par Cazalès, tourne en ridicule leurs réclames en faveur de l'Eglise.

Mgr de Boisgelin, ayant refusé le serment, n'était plus député. Dès janvier 1791, il cessa de paraître à l'Assemblée. Il publia plusieurs *Mémoires* pour expliquer sa conduite et celle de ses collègues, appelés déjà les réfractaires. Un premier *Mémoire* est adressé, sous forme de lettre, aux électeurs des Bouches-du-Rhône, qui étaient appelés à lui donner un successeur sur le siège d'Aix. Il leur écrit :

On exige de nous un serment sans réserve qui passe les bornes de la puissance civile et que notre conscience ne permet pas.... C'est l'Eglise qui nous a donné nos pouvoirs, c'est elle qui doit les reprendre. C'est dans ses mains que nous pouvons les déposer quand elle ne les reprend pas elle-même.

Les électeurs élurent un certain Charles Roux évêque des Bouches-du-Rhône, vers le milieu de 1791.

A ce mandement, qui était un adieu à ses diocésains de Provence, Mgr de Boisgelin ajouta un autre *Mémoire* à l'adresse des membres de la Constituante, ses anciens collègues. C'était une sorte de testament politique et une éloquente critique des lois anarchiques qui allaient déchirer la France. On dirait un extrait de l'*Esprit des lois* de Montesquieu, si mal interprété par les fauteurs de la Révolution :

Un roi sans liberté, l'anarchie partout, tous les cultes protégés, excepté le culte de nos pères.... Un jour, si je survivais aux troubles qui déchirent le sein de la patrie, si jamais la tranquillité ramène les jours de la discussion libre et de la raison, je dirai : Ce que vous pensez aujourd'hui dans le temps de votre repos, je l'ai pensé dans le temps de votre agitation et de vos infortunes.

Ce *Mémoire* était le commentaire de ces autres paroles par lesquelles il avait terminé l'*Exposé des principes*. « Vous voulez être libres et vous ne savez pas être justes. » Quelques mois après, il protestait avec plus d'énergie encore contre le décret de déportation voté par l'Assemblée législative (24 août 1792) contre les prêtres non jureurs. Il ne lui restait plus aucun moyen légal de résistance. Il se résigna à l'ordre d'exil qui lui était commandé, et il partit pour l'Angleterre.

IX. ACCUEIL REÇU EN ANGLETERRE — VIE
RETIRÉE — TRADUCTION DES PSAUMES —
DISCOURS A LA CHAPELLE DE KING STREET
— DÉMISSION ENVOYÉE AU PAPE

Mgr de Boisgelin était attiré en Angleterre par les nombreux amis qui avaient déjà émigré en ce pays et aussi par plusieurs membres de la société anglaise qu'il connaissait déjà. Il était particulièrement connu de Burke, homme d'Etat, publiciste influent et chef des catholiques irlandais. Burke l'avait déjà sollicité de mettre à profit la généreuse hospitalité que l'Angleterre offrait aux émigrés et surtout aux prêtres réfugiés. Des secours spéciaux étaient organisés pour ces derniers sous la direction de Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol, et avec l'aide de Mme Silburne. Celle-ci, veuve et riche, avait mis sa maison (10, Queen Street) au service des prêtres français; un bureau de secours y avait été ouvert. Les malheureux proscrits arrivés à Londres sans ressources y recevaient aide et secours de toutes sortes. Le clergé anglican, les membres du Parlement avaient organisé des souscriptions publiques. Tout prêtre nécessiteux recevait de 50 à 60 francs par mois, les évêques 250 livres. La loi de proscription du 24 août 1792 fit affluer en Angleterre plusieurs milliers de prêtres et une quinzaine d'évêques, presque tous dans le plus complet dénuement. Les secours distribués en argent montaient à plus de 200 000 francs par mois. A la demande du roi Georges, le gouvernement anglais prit à sa charge de compléter la somme nécessaire.

Mgr de Boisgelin ne figure sur aucune des listes de secours. Il avait sans doute, en prévision des événements, sauvé quelques débris de son ancienne opulence. Il se retira dans un modeste appartement où il vécut, entouré de quelques amis, gémissant de loin sur les crimes de la Révolution et les misères de la France.

Les lettres, qu'il n'avait jamais négligées, même au milieu des plus grands soucis, furent pour lui une heureuse consolation.

Jeune évêque, il s'était délassé à des exercices de littérature profane; mûri par l'épreuve, il consacra son talent à la traduction des psaumes. Cette œuvre, précédée d'un discours sur la nature de la poésie sacrée, fut publiée à Londres en 1795. L'abbé Delille en fit dans les journaux un compte rendu très élogieux. En beaucoup d'endroits, l'auteur a su rendre avec un rare bonheur les accents du Psalmiste inspiré. Ainsi en est-il de ce commencement du psaume : *Cœli enarrant gloriam Dei* :

Les cieux consacrent la mémoire
De celui qui créa les cieux,
De ses ouvrages merveilleux
Les astres annoncent la gloire.
Le jour révèle au jour et la nuit à la nuit,
Tout célèbre le Dieu par qui tout est produit.
Langage universel et sacré caractère,
Sur le front du soleil, il a gravé ses lois ;
C'est le ciel qui parle à la terre,
Et la terre unanime a répété sa voix.

Aux secours matériels, les Anglais eurent la délicatesse d'ajouter la liberté, pour les proscrits, d'exercer le culte catholique. L'Université d'Oxford avait donné l'exemple de cette tolérance en faisant imprimer à ses frais les bréviaires et les livres liturgiques nécessaires aux prêtres français. A Londres furent ouvertes plusieurs chapelles publiques, centres de véritables paroisses à l'usage des émigrés. On y célébrait les mariages, les baptêmes et toutes les cérémonies du culte catholique. Mgr de Boisgelin sortit du silence qu'il s'était imposé pour bénir une de ces chapelles, ouverte sur la grande rue de King Street. Il prononça en cette circonstance un discours approprié à l'état d'âme de ses auditeurs :

C'est surtout dans l'adversité qu'est utile la religion.... Quel est le sombre cortège, quelles sont les mélancoliques passions dont s'environne le faible cœur humain dans l'infortune ? C'est la douloureuse pensée de ce qu'on a perdu, c'est la haine jurée aux auteurs de nos maux, c'est le désespoir de l'avenir, c'est la révolte contre la Providence. Et combien sont plus vifs et plus déchirants encore ces transports de notre faiblesse quand le crime semble favorisé par le succès et quand tous les malheurs sont le partage de toutes les vertus.... Mais il n'y a point

d'abattement pour celui qui se confie au Dieu qui gouverne les humaines destinées.

Quelque temps après, il adressait une exhortation plus touchante encore aux enfants des émigrés qui faisaient leur première Communion. Il les félicitait d'avoir été instruits par les infortunes comme par la fidélité de leurs parents, par le spectacle des grands malheurs et des grandes vertus. Il les engageait à remercier la Providence qui, dans ces jours de proscription, les avait amenés au milieu d'une nation si généreusement hospitalière.

Les années d'exil furent pour Mgr de Boisgelin des années de repos et de recueillement devant Dieu. Des amis, restés en France, le tenaient au courant des événements qui s'y passaient. Au premier rang de ces amis était Portalis, ancien assesseur, et dont l'archevêque avait apprécié la probité et les talents aux Etats de Provence. Membre du Conseil des Anciens et après deux ans d'exil, Portalis était devenu conseiller d'Etat et surtout conseiller du Premier consul. Il fut aussi, sinon le négociateur, au moins l'inspirateur du Concordat, dont la conclusion, après Marengo, était devenue la pensée dominante de Bonaparte. Une clause de cet acte célèbre exigeait la démission préalable de tous les évêques d'avant la Révolution. Le Pape devait obtenir cette démission ou même l'imposer. C'était là une mesure inouïe dans l'histoire de l'Eglise et, en la circonstance, une injustice à l'égard de ces évêques qui avaient tant souffert, précisément pour demeurer fidèles au Saint-Siège. Le plus grand nombre de ces derniers étaient en Angleterre avec Mgr de Boisgelin. De la décision de ce dernier semblait dépendre celle des autres. Son parti fut bientôt pris. Il sacrifia au rétablissement du culte en France ses répugnances d'évêque et ses convictions de gentilhomme. Il répondit au Pape par une prompte et complète soumission à sa volonté. A sa démission était joint un *Mémoire* qui rappelle le fameux *Exposé de principes* de 1789. Mgr de Boisgelin y

expose : 1° les raisons qui motivent le refus de démission de treize de ses collègues; 2° celles plus fortes encore qui lui dictent sa propre soumission.

Il dut en coûter à Mgr de Boisgelin de résigner son titre d'archevêque d'Aix, qu'il tenait de Louis XVI. C'était se séparer de ceux de ses collègues qui avaient souffert avec lui. Si c'était servir l'Eglise, c'était aussi trahir sa fidélité de gentilhomme envers la royauté; c'était enfin se rendre suspect de faiblesse et d'ambition. En réalité, à soixante-douze ans, éclairé par l'épreuve, Mgr de Boisgelin n'espérait de sa soumission à la volonté du Pape que le mérite d'aider au rétablissement de la religion en France.

X. RETOUR EN FRANCE — NOMMÉ ARCHEVÊQUE DE TOURS — DIFFICULTÉS — CARDINAL EN 1803 — ŒUVRE DE RÉCONCILIATION — SA MORT (1804)

Sollicité par son ami Portalis, Mgr de Boisgelin rentra en France vers le milieu de 1801. Il le pouvait sans risque, étant considéré comme proscrit et non pas comme émigré. Arrivé à Paris, Portalis eut encore recours à son expérience pour l'aider à résoudre les nombreuses difficultés que suscitait l'application du Concordat. La nomination des nouveaux évêques était peut-être la plus épineuse. Portalis aurait voulu que Mgr de Boisgelin fût nommé à l'archevêché de Paris. Il le méritait mieux que tout autre par son passé, la dignité de son caractère, comme par ses idées libérales et modérées. Mais Bonaparte avait promis Paris à l'abbé Bernier, le négociateur du Concordat, et en attendant l'avait attribué à Mgr du Belloy, âgé de quatre-vingt-dix ans. Mgr de Boisgelin n'avait plus aucune ambition; il fallut lui faire violence pour lui faire accepter l'archevêché de Tours, auquel il fut nommé au lendemain de la signature du Concordat.

Le jour de Pâques 1802, il eut à prendre la parole à Notre-Dame de Paris devant le Premier Consul. La circonstance était

délicate pour l'orateur; il lui était difficile d'éviter la flatterie en rendant un juste tribut d'admiration au restaurateur de la religion en France. Mgr de Boisgelin se contenta de commenter avec à-propos et grande simplicité ce texte : « *Benedictus Dominus qui dedit requiem populo suo* : Béni soit le Seigneur qui a donné le repos à son peuple. » Le commentaire de ces paroles était éloquent par cela seul qu'il exprimait le sentiment de tous ceux qui, comme lui, désiraient la paix et le repos après la sanglante persécution.

Arrivé à Tours, Mgr de Boisgelin se trouva en présence des plus sérieuses difficultés. La paix était décrétée par le Concordat mais elle était loin d'être faite dans les esprits. Le clergé était divisé en deux camps ennemis, en apparence irréconciliables ; les prêtres réfractaires qui avaient tant souffert, d'une part; et, de l'autre, les constitutionnels occupant les meilleures places et qui, protégés par le Concordat, n'entendaient ni se soumettre ni se démettre. Les fidèles étaient non moins divisés : les acquéreurs de biens nationaux étaient les plus nombreux, mais non les plus pieux; les catholiques fervents ne voulaient d'aucune compromission avec ces persécuteurs de la veille. On comprend que Mgr de Boisgelin se soit fait prier pour accepter la direction d'un troupeau si mal disposé. Il consentit cependant à se faire l'apôtre de la tolérance et de la conciliation, malgré les difficultés et les calomnies qu'il prévoyait.

Les calomnies, en effet, ne lui furent pas épargnées. Certains esprits aigris ne lui pardonnaient ni sa soumission au Pape ni surtout son nouveau titre d'archevêque de Tours. On attribuait à sa conduite les mobiles les moins honorables, l'amour des honneurs, de l'argent. Ces attaques violentes et injustes montrent quel ressentiment avait provoqué son adhésion au nouvel ordre de choses en France.

Son dévouement était mieux compris à Rome. En 1803, le Pape le nomma cardinal. Portalis, de son côté, le faisait porter

sur la liste des candidats au Sénat. Les honneurs pas plus que les calomnies ne détournèrent Mgr de Boisgelin de la tâche qu'il avait acceptée : pacifier les esprits et restaurer la vie chrétienne dans son nouveau troupeau. Il y réussit en partie par sa douceur, mêlée de fermeté. Prêtres insermentés ou constitutionnels furent traités avec une égale bienveillance. Le préfet de Tours, de Pommereuil, ex-jacobin forcené, lui avait d'abord fait une vive opposition. Il désarma à la suite d'une entrevue où l'archevêque, jadis traducteur d'Ovide, félicita le préfet d'avoir, lui aussi, traduit jadis Catulle et Martial. Un grand jubilé d'oubli et de pardon fut prêché dans tout le diocèse avec le plus grand succès, et surtout Mgr de Boisgelin put constater avec joie le réveil de la foi chrétienne.

L'œuvre de réconciliation générale si bien commencée à Tours faisait espérer que le cardinal de Boisgelin pourrait rendre les plus grands services à l'Eglise de France. Portalis, véritable ministre des Cultes, s'inspirait de ses conseils et se réservait de l'appeler sur le siège de Paris. Les électeurs des Bouches-du-Rhône, se souvenant des bienfaits de son administration en Provence, l'avaient désigné comme candidat au Sénat. Une mort imprévue détruisit toutes ces espérances. Dans une visite qu'il fit à ses neveux à Angervilliers, près Paris, Mgr de Boisgelin fut pris d'une fièvre maligne, à laquelle il succomba, le 22 août 1804. A ses derniers moments, il témoigna d'admirables sentiments de piété, de courage et de résignation.

Abbé BARTHÉLEMY.

BIBLIOGRAPHIE

AUGUIS, *Œuvres du cardinal de Boisgelin*, 1818. — BEAUSSET, *Notice sur le cardinal de Boisgelin*. — KERVILER, *la Bretagne à l'Académie*. — COMTE DE CARNÉ, *Correspondant*, t. XCV et CLV. — *Lettres à la comtesse de Gramont*, *Revue hist.*, 1902. — DE LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution*. — ABBÉ SICARD, *le Clergé avant la Révolution*.